# Appel à tous les personnels de la recherche publique

Dans le cadre de la journée d'action du 19 mars, les sections locales Sgen-CFDT, SNCS-FSU, SNPREES-FO, SNTRS-CGTdu CNRS, et le collectif des analystes documentaires (AD) de l'INIST, ont obtenu, sur leur demande, une entrevue avec le délégué régional du CNRS. A 12 jours de la fin d'engagement de 34 des 59AD, nous avons rappelé notre demande d'un moratoire des décisions de licenciement prises contre ceux-ci, afin que leur soient proposés des emplois de statut public dans le domaine de l'information scientifique et technique. Le délégué régional nous a informés que la direction générale du CNRS rejetait notre demande, s'en tenait à sa décision de fin décembre et invitait les AD concernés à prendre contact avec la cellule d'accompagnement et de suivi mise en place.

Nous avons dénoncé cette cellule d'accompagnement dont le but est de faire sortir les AD du CNRS alors que les AD demandent à être intégrés au CNRS, dans des EPST ou à l'Université, dans les métiers de l'Information Scientifique et Technique ou dans d'autres spécialités. Jusqu'à présent, il n'y a aucun plan d'intégration, il n'est question que d'aide à la recherche d'emploi en dehors des établissements publics, de rédaction de CV, c'est-à-dire d'accompagnement au chômage, ce qui témoigne du peu d'importance accordée par la direction du CNRS à ces personnels. Nous avons rappelé que nous tenions à ce qu'avant tout contact avec cette cellule, des discussions collectives aient lieu pour aboutir à un cadrage des compétences de celle-ci, incluant explicitement des actions en vue de l'intégration.

Le délégué régional, sur mandat de la direction générale s'est refusé une fois de plus à toute avancée dans ce sens, montrant la détermination du CNRS à supprimer en force l'emploi de 34 personnes engagées en dehors de tout cadre juridique légal, non protégées par le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux agents non titulaires, rémunérées à la tâche, ayant subi une baisse d'environ 50% de leur rémunération en 2003. Il a pourtant utilisé les compétences de ces personnes sur de longues périodes, allant dans certains cas jusqu'à 13 ans. Les organisations syndicales et le collectif des AD dénoncent cette intransigeance et appellent les personnels à accentuer leur soutien pour faire revenir le CNRS sur ses décisions et à signer massivement la pétition électronique accessible sur le site http://collectifad.free.fr.
Alors que le gouvernement et la direction générale du CNRS parlent de concertation pour leurs différents projets, cette attitude intransigeante témoigne de la nature de cette concertation et du mépris des personnels.